

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 24 JANVIER 2022, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS, Agnès BOREL, Romuald COLIN, Cyril DELALANDE, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT (*en distanciel*), Jean-Michel GUERTIN, Lionel HEGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ (*en distanciel*), Aurélie PREUX (*en distanciel*) et Marc SAUTEREAU.

Représenté : Philippe COQUIL donne procuration à Cyril DELALANDE

Absent : Claudine BOUCHER

Secrétaire de séance : Elisabeth BENOIST

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 13 décembre 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que lors de leur dernière réunion, il a évoqué le départ en retraite d'un agent du service administratif et le remplacement de celui-ci.

Depuis, la procédure de recrutement a été lancée et des candidats ont été reçus pour un entretien d'embauche.

Le Conseil Municipal **décide** à l'unanimité, moins une abstention, de créer un poste d'agent contractuel dans un premier temps, à compter du 1^{er} février 2022 et pour une durée hebdomadaire de 20 heures.

2. Modification du temps de travail d'un agent administratif

En raison des changements en cours au sein du service administratif, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de modifier le temps de travail d'un agent administratif à temps non complet (28/35^e) en temps complet, à compter du 1^{er} février 2022.

Le Conseil Municipal **accepte** à l'unanimité cette modification du temps de travail.

3. Temps de travail des agents territoriaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément aux différentes lois et décrets d'application, le temps de travail du personnel communal a été actualisé pour être porté à 1607 heures annuelles depuis le 1^{er} septembre 2021.

Cependant, cette modification doit faire l'objet d'une délibération exposant notamment l'organisation mise en place afin de répondre à cette exigence.

Le Conseil Municipal **approuve** à l'unanimité la mise en conformité du temps de travail des agents communaux et le passage aux 1607 heures annuelles.

4. Tarifs du pôle associatif

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants concernant la location du nouveau pôle associatif :

Pôle associatif	1 journée	1 journée supplémentaire	Week-end
Habitants de la commune	200€	150€	350€
Habitants hors commune	500€	300€	800€
Activité à caractère professionnel ou commercial	900€	450€	1350€
Associations communales	4 gratuités /an Puis 200€ /utilisation		
Associations hors communes	500€		

Extension	1 journée en semaine	½ journée en semaine
Habitants de la commune	100€	60€
Habitants hors commune	120€	120€
Activité à caractère professionnelle commerciale	350€	200€

La caution sera fixée à 1000euros quelque soit la salle louée et la durée de location choisie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** ces nouveaux tarifs, applicables dès le 1^{er} février 2022.

Par ailleurs, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il conviendra de mettre en place des conventions spécifiques avec certaines associations qui utiliseraient le pôle associatif fréquemment. Ces conventions feront alors l'objet d'une délibération spécifique.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

Travaux au pôle associatif

Monsieur le Maire donne des informations sur l'avancement des travaux au pôle associatif.

Le Maître d'œuvre devrait venir sur place le 26 janvier afin de lever les quelques réserves existantes.

Cependant, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que la commission de sécurité exige la mise en place d'une trappe de désenfumage. Le matériel est d'ores et déjà commandé mais le délai de livraison est d'environ 8 semaines suivi de deux semaines d'installation.

Le pôle associatif ne serait donc disponible à la location que courant avril 2022.

Cependant, Monsieur le Maire propose de fixer au 12 mars 2022, la date de l'inauguration de ce pôle associatif.

Par ailleurs, il est décidé de programmer une visite avec explication du fonctionnement du matériel (sono, lumières,...) avec les associations communales.

Départ en retraite de M Fabrice FOUGERAY

Monsieur le Maire informe que M. Fabrice FOUGERAY a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} juillet 2022. Compte tenu du solde de son compte épargne temps et de ses congés, Monsieur FOUGERAY n'assurera plus ses fonctions de secrétaire de mairie à compter du 26 janvier 2022.

Une réflexion doit être menée pour assurer son remplacement.

Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 28 février 2022 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à **22 h 30 minutes.**

Date de la publication :
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Elisabeth BENOIST



Le Maire,

Denis MOUTARDIER.

Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2022-01-01	Création d'un emploi non permanent lié à un accroissement temporaire d'activité
2022-01-02	Modification de la durée hebdomadaire de travail
2022-01-03	Temps de travail et cycles de travail
2022-01-04	Tarifs de location du pôle associatif